

Les emplois de la filière technique

L'activité technique recouvre des secteurs extrêmement diversifiés qui correspondent aux responsabilités exercées par les collectivités territoriales et leurs établissements dans les domaines de l'aménagement urbain, de la voirie, des transports, des équipements publics et, dans une moindre mesure, à leurs besoins internes : maintenance, entretien et restauration.

- **La maintenance et l'entretien des bâtiments et espaces publics** regroupent des activités diverses telles que le gardiennage et le nettoyage de lieux recevant du public, l'entretien des espaces verts (tonte, fleurissement, horticulture et élagage), ainsi que des travaux d'entretien relevant des corps de métiers du bâtiment (maçonnerie, plâtrerie, peinture, électricité, menuiserie, plomberie).
- **L'environnement, la voirie** incluent des activités telles que le ramassage et le traitement des ordures ménagères, le tri sélectif (déchèteries), le traitement des eaux (stations d'épuration, piscines) et pour la voirie, des activités telles que la réfection, le marquage des chaussées.
- **Le transport** concerne des activités de conduite de véhicules légers et lourds ou d'engins, et des activités d'entretien de ces véhicules (électromécanique, pneumatiques auto et poids lourds).
- **La restauration collective** (restaurants scolaires ou cuisines centrales desservant des restaurants scolaires, des résidences de personnes âgées...) consiste à élaborer des repas en nombre et à entretenir les cuisines collectives dans le respect des règles d'hygiène réglementaires.

Autres activités techniques :

- **L'informatique** : gestion de réseaux, maintenance du parc informatique, aide à l'utilisateur, conception et maintenance d'un Schéma Informatique, développement et maintenance d'applications,
- **La reprographie** : conduite de machines Offset, PAO,
- **Les techniques du spectacle** : régies son et lumière.

Chaque secteur nécessite des emplois qui interviendront à des niveaux de qualification et de responsabilité différents pour effectuer ces missions : **l'exécution de travaux (catégorie C), l'encadrement d'équipes techniques, la conduite de travaux (catégorie C), le contrôle de travaux, la maîtrise (catégorie B), l'ingénierie (catégorie A).**

Agent d'entretien en crèche
 Mécanicien
 Gardien de bâtiment
 Agent d'entretien des espaces verts
 Ouvrier de maintenance polyvalente
 Technicien prévention
 Opérateur foncier
 Responsable de maintenance
 Chef d'équipe
 Ingénieur analyste
 Inspecteur de salubrité
 Directeur des services techniques

La filière technique

Les emplois techniques

Activités	Niveau de responsabilité	Grade de recrutement	Niveau scolaire requis	Mode de recrutement
Exécution de travaux techniques et ouvriers. Entretien, nettoyage, gardiennage de bâtiments publics, surveillance et entretien dans les immeubles à usage d'habitation. Conduite d'engins de travaux mécaniques ne nécessitant pas de formation professionnelle. Conduite de véhicules de tourisme ou utilitaires légers.	Catégorie C	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Aucun	Sans concours
Exécution de travaux ouvriers ou techniques nécessitant une qualification professionnelle. Travaux d'égoutier. Conduite de poids lourds et de véhicules de transport en commun nécessitant une formation professionnelle.		Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1 CAP ou 1 BEP dans l'une des spécialités du concours	Concours organisé par les CDG
Entretien, nettoyage, restauration, magasinage, accueil dans les établissements d'enseignement.		Adjoint technique de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	Aucun	Sans concours
Travaux nécessaires au fonctionnement des services matériels dans les établissements d'enseignement.		Adjoint technique de 1 ^{ère} classe des établissements d'enseignement	1 CAP ou 1 BEP dans la spécialité	Concours organisé par les CDG

L'encadrement d'équipes techniques, la conduite de travaux

Activités	Niveau de responsabilité	Grade de recrutement	Niveau scolaire requis	Mode de recrutement
Encadrement d'équipes techniques : chef d'atelier, conducteur de travaux.	Catégorie C	Agent de maîtrise	2 CAP ou BEP	Concours organisé par les CDG
Conduite de travaux, encadrement d'équipes techniques dans les établissements d'enseignement.		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	1 CAP ou 1 BEP dans la spécialité	Concours organisé par les CDG

Le contrôle des travaux, la maîtrise

Activités	Niveau de responsabilité	Grade de recrutement	Niveau scolaire requis	Mode de recrutement
Conduite de chantiers, contrôle de travaux, instruction dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'entretien et de la conservation du domaine.	Catégorie B	Technicien	1 Bac technologique ou 1 Bac professionnel ou 1 diplôme technico-professionnel de niveau IV	Concours organisé par les CDG
Participation à l'élaboration de travaux neufs ou d'entretien, contrôle des travaux sur le terrain, contrôle et mesure technique ou scientifique, contrôle des chantiers, gestion des matériels, fonction d'encadrement.		Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III	Concours organisé par les CDG

L'ingénierie

Activités	Niveau de responsabilité	Grade de recrutement	Niveau scolaire requis	Mode de recrutement
Gestion d'un service technique (gestion technique et architecture, infrastructures et réseaux, prévention et gestion des risques, urbanisme, aménagement et paysage, informatique et systèmes d'information). Direction de services techniques.	Catégorie A	Ingénieur territorial	Diplôme d'ingénieur ou d'architecte ou diplôme de niveau I (Bac +5 scientifique ou technique)	Concours organisé par les CDG
Fonction de direction générale des services techniques ou d'expertise.		Ingénieur en chef territorial		Concours organisé par le CNFPT